SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	:	Abamectin / Fluazuron Formulation
Autres moyens d'identification	:	Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur	:	Merck & Co., Inc
Adresse	:	126 E. Lincoln Avenue Rahway, New Jersey U.S.A 07065
Téléphone	:	908-740-4000
Numéro de téléphone en cas d'urgence	:	1-908-423-6000
Adresse de courrier électronique	:	EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	produit vétérinaire
Restrictions d'utilisation	:	Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables	:	Catégorie 3
Toxicité aiguë (Oral(e))	:	Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Catégorie 4
Irritation de la peau	:	Catégorie 2
Irritation occulaire	:	Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau	:	Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction	:	Catégorie 1B
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique	:	Catégorie 3
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Oral(e))	:	Catégorie 1 (Système nerveux central)
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée	:	Catégorie 2 (Système nerveux central)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Con-

sulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Propane-2-ol	Alcool isopropylique	67-63-0	>= 30 - < 60 *
N-Méthyl-2-pyrrolidone	1-méthylpyrrolidinone	872-50-4	>= 30 - < 60 *
Fluazuron	Donnée non disponible	86811-58-7	>= 1 - < 5 *
Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO)	Donnée non disponible	71751-41-2	>= 1 - < 5 *
7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	3,4-époxycyclohexylméthyl-3,4-époxycyclohexanecarboxylate	2386-87-0	>= 1 - < 5 *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

		En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Faire appel à une assistance médicale.
En cas de contact avec la peau	:	En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire. Faire appel à une assistance médicale.
En cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Protection pour les secouristes	:	Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
Avis aux médecins	:	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction
Moyens d'extinction inadéquats	:	Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Composés chlorés Composés de fluor
Méthodes spécifiques d'ex-	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

tinction		locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Enlever toute source d'allumage. Utiliser un équipement de protection personnelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Des outils anti-étincelant doivent être utilisés. Absorber avec un absorbant inerte. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide d'un absorbant approprié. Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique	:	Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
Ventilation locale/totale	:	Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
Conseils pour une manipula-	:	Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

tion sans danger		Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas avaler. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Se laver la peau soigneusement après manipulation. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Des outils anti-étincelant doivent être utilisés. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Les personnes déjà sensibilisées doivent consulter leur médecin concernant le travail avec des irritants ou des sensibilisants respiratoires. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Conditions de stockage sures	:	Garder dans des contenants proprement étiquetés. Garder sous clef. Garder hermétiquement fermé. Garder dans un endroit frais et bien aéré. Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
Matières à éviter	:	Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts Peroxydes organiques Solides inflammables Liquides pyrophoriques Matières solides pyrophoriques Les substances et les mélanges auto-échauffantes Substances et mélanges qui, lorsqu'en contact avec l'eau, émettent des gaz inflammables Produits explosifs Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Propane-2-ol	67-63-0	STEL	400 ppm 984 mg/m³	CA AB OEL
		TWA	200 ppm 492 mg/m³	CA AB OEL
		TWA	200 ppm	CA BC OEL
		STEL	400 ppm	CA BC OEL
		VEMP	400 ppm 983 mg/m³	CA QC OEL

		VECD	500 ppm 1,230 mg/m³	CA QC OEL
		TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	400 ppm	ACGIH
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	LMPT	400 mg/m³	CA ON OEL
Fluazuron	86811-58-7	TWA	60 µg/m3 (OEB 3)	Interne
		limite d'essuyage	600 µg/ 100cm2	Interne
Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO)	71751-41-2	TWA	15 µg/m3 (OEB 3)	Interne
		limite d'essuyage	150 µg/100 cm²	Interne

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	5-hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	100 mg/l	ACGIH BEI
Propane-2-ol	67-63-0	Acétone	Urine	Fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail	40 mg/l	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique : Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes).
Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.
Les technologies de confinement appropriées pour contrôler les composés doivent contrôler à la source et empêcher la migration du composé à des zones non-contrôlées (par ex., des dispositifs de confinement ouverts).
Minimiser l'ouverture et la manipulation.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

		disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.
Filtre de type	:	Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques
Protection des mains		
Matériau	:	Gants résistants aux produits chimiques
Remarques	:	Penser à doubler les gants. Prenez note que ce produit est inflammable, ce qui pourrait avoir un impact sur la sélection de la protection des mains.
Protection des yeux	:	Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices. Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut porter des lunettes appropriées. Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.
Protection de la peau et du corps	:	Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire. D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées. Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés.
Mesures d'hygiène	:	Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveilles de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de contrôles administratifs.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	Donnée non disponible
Odeur	:	Donnée non disponible
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible

Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	28 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Sans objet
Inflammabilité (liquides)	:	Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Taille des particules	:	Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: 1,824 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: 2.06 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Propane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 25 mg/l Durée d'exposition: 6 h Atmosphère d'essai: vapeur
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 4,150 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5.1 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Fluazuron:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6.0 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 24 mg/kg

DL50 (Souris): 10 mg/kg

LDLo (Singe): 24 mg/kg
Symptômes: Dilatation de la pupille

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0.023 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): 330 mg/kg

DL50 (Lapin): 2,000 mg/kg

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2,959 - 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): >= 5.19 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 436 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Propane-2-ol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Résultat : Irritation de la peau

Fluazuron:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Propane-2-ol:

Espèce : Lapin
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Fluazuron:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère des yeux

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Propane-2-ol:

Type d'essai	:	Test de Buehler
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	:	négatif

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Type d'essai	:	Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	Directives du test 429 de l'OECD
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

Fluazuron:

Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Résultat	:	négatif

Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Résultat	:	Pas un sensibilisateur cutané.

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Résultat	:	positif
Évaluation	:	Possibilité ou évidence de sensibilisation cutanée chez l'être humain

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Propane-2-ol:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in vitro)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Mutagénicité (essai de cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique)
Espèce: Hamster
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 475 de l'OECD
Résultat: négatif

Fluazuron:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type d'essai: Réparation de l'ADN
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test cytogénétique
Espèce: Hamster
Résultat: équivoque

Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro Système de test: Cellules de poumon de hamster chinois Résultat: négatif Type d'essai: Test d'élution alcaline Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Mutagénicité (essai de cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Résultat: négatif

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro Résultat: positif
Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Test de synthèse d'ADN non-programmée (UDS) avec les cellules du foie humain in vivo Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: Directives du test 486 de l'OECD Résultat: négatif Type d'essai: Test du micronoyau Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Résultat: négatif
Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation	:	Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

<u>Composants:</u>

Propane-2-ol:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition	:	104 semaines
Méthode	:	Directives du test 451 de l'OECD
Résultat	:	négatif

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	2 années
Résultat	:	négatif

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition	:	2 années
Résultat	:	négatif

Fluazuron:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	2 années
Méthode	:	Directives du test 453 de l'OECD
Résultat	:	négatif

Espèce	:	Souris
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	2 années
Résultat	:	négatif

Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	105 semaines
Résultat	:	négatif

Espèce	:	Souris
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	93 semaines
Résultat	:	négatif

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Composants:

Propane-2-ol:

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif
Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: Directives du test 416 de l'OECD Résultat: négatif
Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: Directives du test 414 de l'OECD Résultat: positif Type d'essai: Fécondité/développement embryonnaire précoce Espèce: Rat Voie d'application: inhalation (vapeurs) Résultat: positif Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Lapin Voie d'application: Ingestion Résultat: positif
Toxicité pour la reproduction - Évaluation	:	Nette évidence d'effets nocifs sur le développement, sur la base d'expérimentations effectuées sur des animaux.

Fluazuron:

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif
Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Lapin Voie d'application: Ingestion Méthode: Directives du test 414 de l'OECD Résultat: négatif

Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Fertilité Espèce: Rat, mâle Voie d'application: Oral(e) Résultat: Incidences sur la fécondité. Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)
Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 0.12 Poids corporel mg / kg
Résultat: Fœtotoxicité.

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 0.05 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 0.2 Poids corporel mg / kg
Résultat: Fente palatine
Remarques: Des effets indésirables sur le développement ont été observés

Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: LOAEL: 2 Poids corporel mg / kg
Résultat: Fente palatine, Effets tératogènes., Réduction des chances de survie de l'embryon
Remarques: Des effets indésirables sur le développement ont été observés

Type d'essai: Croissance
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: LOAEL: 1.6 Poids corporel mg / kg
Résultat: Effets tératogènes.

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, sur la base d'expérimentations sur des animaux., Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Composants:

Propane-2-ol:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Système nerveux central
Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Propane-2-ol:

Espèce : Rat
NOAEL : 12.5 mg/l
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 104 Sem.

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 169 mg/kg
LOAEL : 433 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Espèce : Rat
NOAEL : 0.5 mg/l
LOAEL : 1 mg/l
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
Durée d'exposition : 96 jours
Méthode : Directives du test 413 de l'OECD

Espèce : Lapin
NOAEL : 826 mg/kg
LOAEL : 1,653 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 20 jours

Fluazuron:

Espèce : Rat
LOAEL : 240 mg/kg

Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	13 Sem.
Organes cibles	:	Foie, Thyroïde, Hypophyse

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	10 mg/kg
LOAEL	:	100 mg/kg
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	3 Sem.

Espèce	:	Chien
NOAEL	:	7.5 mg/kg
LOAEL	:	110 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	52 Sem.
Organes cibles	:	Foie

Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	1.5 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	24 mois
Organes cibles	:	Système nerveux central
Symptômes	:	Tremblements, ataxie

Espèce	:	Souris
NOAEL	:	4.0 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	24 mois
Organes cibles	:	Système nerveux central
Symptômes	:	Tremblements, ataxie

Espèce	:	Chien
NOAEL	:	0.25 mg/kg
LOAEL	:	0.5 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	53 Sem.
Organes cibles	:	Système nerveux central
Symptômes	:	Tremblements, Perte de poids
Remarques	:	Mortalité observée

Espèce	:	Singe
NOAEL	:	1.0 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	14 Sem.
Organes cibles	:	Système nerveux central

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Contact avec la peau : Symptômes: Irritation de la peau

Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Ingestion : Symptômes: Peut causer, Tremblements, Diarrhée, effets sur le système nerveux central, Salivation, larmoiement

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Propane-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9,640 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida): > 1,050 mg/l
Durée d'exposition: 16 h

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 600.5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 92.6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 12.5 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorganismes : CE50: > 600 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: ISO 8192

Fluazuron:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 9.1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia sp. (Puce d'eau)): 0.0006 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les al- : NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

gues/plantes aquatiques		27.9 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3.2 µg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 9.6 µg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Ictalurus punctatus (barbue de rivière)): 24 µg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 42 µg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): 15 µg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Americamysis): 0.022 µg/l Durée d'exposition: 96 h CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.34 µg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.52 µg/l Durée d'exposition: 32 jr
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.03 µg/l Durée d'exposition: 21 jr NOEC (Mysidopsis bahia (Mysis)): 0.0035 µg/l Durée d'exposition: 28 jr
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50: > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type d'essai: Inhibition de la respiration

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 24 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 40 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les al-	:	ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 110 mg/l

gues/plantes aquatiques		Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 30 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	EC10 (Micro-organisme naturel): 409 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Composants:

Propane-2-ol:

Biodégradabilité	:	Résultat: dégradable rapidement
BOD/COD	:	BOD: 1.19 (DBO5)COD: 2.23BOD/COD: 53 %

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 73 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: Directives du test 301C de l'OECD

Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Stabilité dans l'eau	:	Hydrolyse: 50 %(< 12 h)

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Biodégradabilité	:	Biodégradation: 71 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: Directives du test 301B de l'OECD
Stabilité dans l'eau	:	Demi-vie de dégradation (DT50): 2 jr

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Propane-2-ol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: 0.05

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: -0.46 Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

Fluazuron:

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: 5.1

Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Bioaccumulation	:	Coefficient de bioconcentration (BCF): 52
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: 4

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: 1.34

Mobilité dans le sol

Composants:

Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	log Koc: > 3.6

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus	:	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	:	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux. Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler ni exposer de tels récipients à la chaleur, à la flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et entraîner des blessures et/ou la mort. Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN	:	UN 1993
Nom d'expédition	:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Propan-2-ol)
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	3

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 1993
Nom d'expédition	:	Flammable liquid, n.o.s. (Propan-2-ol)
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Flammable Liquids

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	366
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	355

Code IMDG

No. UN	:	UN 1993
Nom d'expédition	:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Propan-2-ol, Fluazuron, abamectin (combination of avermectin B1a and avermectin B1b) (ISO))
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	3
EmS Code	:	F-E, S-E
Polluant marin	:	oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 1993
Nom d'expédition	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Propane-2-ol)
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	3
Code ERG	:	128
Polluant marin	:	oui(Fluazuron, Abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO))

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS	:	non établi(e)
DSL	:	non établi(e)
IECSC	:	non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	:	ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tab-

		leau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour	:	Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de

l'établissement de la fiche signalétique		l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Date de révision	:	08/27/2021
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F